

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL499

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 7, après le mot :

« contrats »,

insérer les mots :

« de délégation de service public »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.